

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 06 avril 2023 à 18 h 30

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien -
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent -

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques – pouvoir à Mme RENARD Brigitte

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum : le quorum de 6 est atteint

Ordre du jour de la séance :

- Compte de Gestion 2022 Commune M14,
- Compte Administratif 2022 Commune M14,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Commune M14,
- Compte de Gestion 2022 Service de l'Eau M49
- Compte Administratif 2022 Service de l'Eau M49,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Service de l'Eau M49,
- Vote des taux communaux 2023,
- Budget Primitif 2023 Commune M57,
- Budget Primitif 2023 Service de l'Eau M49,
- Demande de subvention au SDED pour remplacement fenêtres de la maison en location située au 50 Route de la Touche.

Délibérations adoptées : 07-2023 ; 08-2023 ; 09-2023 ; 10-2023 ; 11-2023 ; 12-2023, 13-2023, 14-2023, 15-2023 et 16-2023

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 16 février 2023.

Compte de Gestion 2022 Commune M14

DM n° 07-2023

Le Compte de Gestion M14-Commune la Trésorerie de Montélimar **pour l'exercice 2022** se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 84 917,13 € (<i>excédent</i>)
- Résultat d'investissement	:	+ 105 412,05 € (<i>excédent</i>)
- Résultat total	:	+ 190 329,18 € (<i>excédent</i>)

Le Compte de Gestion M14-Commune de la Trésorerie de Pierrelatte et le Compte Administratif 2022 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2022 de la Commune (M14)** de la Trésorerie de Pierrelatte.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Compte Administratif 2022 Commune M14**DM n° 08-2023**

Section Fonctionnement :

Résultats reportés	206 157,86 € (<i>excédent</i>)
Recettes 2022	274 424,27 €
Dépenses 2022	359 341,40 €
Résultat exercice 2022	+ 84 917,13 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture (cumulé)	+ 291 074,99 € (<i>excédent</i>)

Section Investissement :

Résultats reportés	- 43 377,79 €
Recettes 2022	153 286,31 €
Dépenses 2022	47 874,26 €
Résultat exercice 2022	+ 105 412,05 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture (cumulé)	+ 62 034,26 € (<i>excédent</i>)

VOTANTS : 09 Pour – 1 Abstention

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Commune M14**DM n° 09-2023**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune M14 de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 291 074,99 euros, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, affecte ce résultat de la façon suivante :

Compte 1068	110 365,74 €
Excédent crédit reporté (002)	180 709,25 €

à inscrire sur le Budget Primitif 2022 de la commune.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Compte de Gestion Service de l'Eau M49**DM n° 10-2023**

Le Compte de Gestion M49-Service de l'Eau de la Trésorerie de Montélimar **pour l'exercice 2022** se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 4 882,81 € (<i>excédent</i>)
- Résultat d'investissement	:	+ 26 956,03 € (<i>excédent</i>)
- Résultat total	:	+ 31 838,90 € (<i>excédent</i>)

Le Compte de Gestion M14-Commune de la Trésorerie de Pierrelatte et le Compte Administratif 2022 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2022 du Service de l'Eau (M49)** de la Trésorerie de Pierrelatte.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Compte Administratif 2022 Service de l'Eau M49**DM n° 11-2023**

Section Fonctionnement :

Résultats reportés	- 263,46 € (<i>déficit</i>)
Recettes 2022	55 423,05 €
Dépenses 2022	50 540,24 €
Résultat exercice 2022	+ 4 882,81 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture (cumulé)	+ 4 619,35 € (<i>excédent</i>)

Section Investissement :

Résultats reportés	+ 102 894,72 € (<i>excédent</i>)
Recettes 2022	34 488,96 €
Dépenses 2022	7 532,87 €
Résultat exercice 2022	+ 26 956,09 € (<i>excédent</i>)
Résultat de clôture (cumulé)	+ 129 850,81 € (<i>excédent</i>)

VOTANTS : 09 Pour – 1 Abstention

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 Service de l'Eau M49**DM n° 12-2023**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service de l'Eau de l'exercice 2022 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 4 619,35 euros, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, affecte ce résultat de la façon suivante :

Excédent crédit reporté (002)	4 619,35 €
-------------------------------	------------

à inscrire sur le Budget Primitif 2022 du Service de l'Eau M49.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Vote des taux communaux 2023**DM n° 13-2023**

En 2023, les taux de la taxe d'habitation (TH) est de nouveau à voter pour les communes et les EPCI. Son taux de référence est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022. La taxe d'habitation (TH) concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux votés pour 2023 pour la commune de Portes En Valdaine sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) TFPB	26,59 %
Taxe foncière (non bâti) TFPNB	44,91 %
Taxe d'habitation TH	10,56 %

La commune de Portes En Valdaine a décidé de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2023.

Délibération prise à l'unanimité des votants.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Budget Primitif 2023 Commune M57**DM n° 14-2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune (M57) de l'exercice 2023. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ BUDGET COMMUNE – M57

Dépenses de fonctionnement	490 830 euros
Dépenses d'investissement	<u>906 867 euros</u>
Total des dépenses	1 397 697 euros
Recettes de fonctionnement	490 830 euros
Recettes d'investissement	<u>906 897 euros</u>
Total des recettes	1 397 697 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif M57 de la commune 2023.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Budget Primitif 2023 Service de l'Eau M49**DM n° 15-2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service de l'Eau (M49) de l'exercice 2023. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

◆ BUDGET SERVICE DE L'EAU - M49

Dépenses de fonctionnement	59 633 euros
Dépenses d'investissement	<u>250 787 euros</u>
Total des dépenses	310 420 euros
Recettes de fonctionnement	59 633 euros
Recettes d'investissement	<u>250 787 euros</u>
Total des recettes	310 420 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif M49 du Service de l'Eau 2023.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Demande de subvention aux travaux d'économie d'énergie au SDED pour le remplacement des fenêtres de la maison en location située au 50 Route de la Touche**DM n° 16-2023**

La commune de Portes En Valdaine projette des travaux d'économie d'énergie sur la maison en location située au 50 Route de la Touche en changeant les fenêtres. Le montant global estimatif de l'opération s'élève à **16 167,38 € HT**.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT pour ce changement des fenêtres.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Questions diverses :

Voirie : Monsieur Florian BRACHET en charge de la voirie donne le compte rendu des travaux demandés. Il a contacté plusieurs entreprises afin de procéder à ces travaux. Des devis sont en cours.

Logements communaux : Trois logements se sont libérés, Mesdames ARSAC et RENARD s'occupent actuellement des visites afin de les relouer. Une liste de travaux a été faite. Ces derniers sont en train d'être réalisés par l'employé communal Vivian. Des devis sont demandés pour changer toutes les fenêtres de la maison à côté de la cantine. Celles-ci seront remplacées par du double vitrage.

- Cérémonie du 08 mai : L'association des Anciens Combattants a été dissoute. Le Conseil Municipal décide de continuer cette manifestation en faisant un dépôt de gerbe sous la même forme que l'an dernier. Une information aux Portois sera diffusée en ce sens.

Questions du public :

Le Maire donne la parole à Madame Brigitte PERNOT qui demande si le terrain de boules devant la mairie peut être utilisé le 06 mai 2023. Le Maire et le Conseil Municipal donnent son accord.

Madame Brigitte PERNOT demande la raison pour lesquelles les arbres ont été coupés derrière l'école. Le Maire lui répond qu'une personne s'est proposée de les abattre gratuitement, d'où l'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 50.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

**La Secrétaire de Séance
Brigitte RENARD**